



BUDGET PRIMITIF

2023

RAPPORT DE PRESENTATION

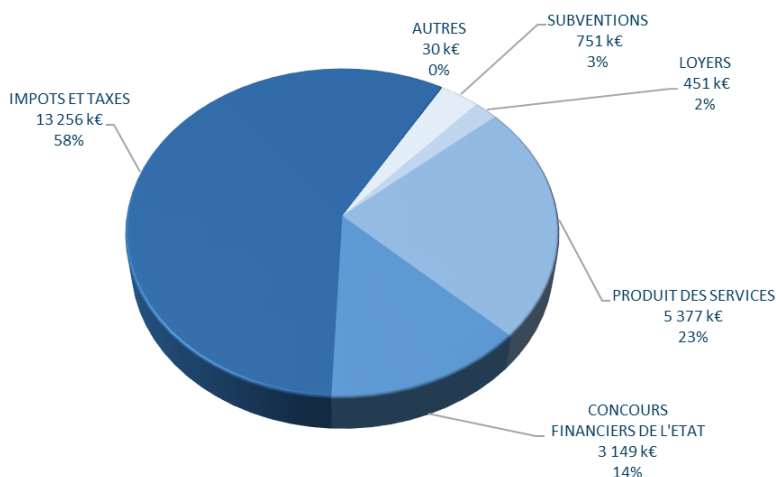
PARTIE 1 : LE BUDGET PRINCIPAL

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement se composent principalement des impôts et taxes (58%), des concours financiers de l'Etat (14%) et des produits des services (23%).

Ils sont évalués à 23 014 k€ en 2023 contre 22 040 k€ en 2022, soit une hausse de 4,4%.



en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	22 040	23 014	974	4,4%
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 323	5 377	54	1,0%
IMPOTS ET TAXES (73)	12 395	13 256	861	6,9%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 832	3 900	68	1,8%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	460	451	-9	-2,0%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	30	30	0	0,0%

1.1.1 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	5 323	5 377	54	1,0%
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	3 630	3 630	0	0,0%
REMBOURSEMENTS BUDGETS ANNEXES	1 070	1 070	0	0,0%
REDEVANCE ALSH	216	262	46	21,3%
REDEVANCE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	81	80	-1	-0,9%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	227	237	11	4,7%
AUTRES	100	98	-2	-1,8%

Les produits des services sont évalués à 5 377 k€ soit une hausse de 1,0% par rapport au budget 2022. Cette augmentation résulte principalement de la hausse de la fréquentation des centres de loisirs observée en 2022.

1.1.2 LES IMPOTS ET TAXES

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
IMPOTS ET TAXES (73)	12 395	13 256	861	6,9%
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	3 622	3 862	240	6,6%
COTISATION SUR LA VA DES ENTREPRISES (CVAE)	1 511	798	-713	-47,2%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)	650	651	1	0,2%
IMPOSITIONS SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER)	314	499	186	59,2%
TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUE	603	602	-1	-0,1%
FRACTION TVA TH	4 130	4 500	370	9,0%
FRACTION TVA CVAE	0	775	775	s.o.
FNGIR	886	886	0	0,0%
FONDS DE PEREQUATION (FPIC)	429	432	3	0,7%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	151	151	0	0,0%
TAXE DE SEJOUR	100	100	0	0,0%

Les impôts et taxe sont évalués à 13 256 k€, en progression de 6,9% par rapport au budget de 2022.

Les impôts directs locaux se composent de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Ils sont évalués à 3 862 k€, soit une progression de 6,6% par rapport à 2022 ceci s'expliquant pour partie par la revalorisation de 7,1% des bases des habitations, des terrains et des locaux industriels.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	3 622	3 862	240	6,6%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	2 515	2 679	164	6,5%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	353	378	25	7,1%
FONCIER SUR LES PROPRIETES BATIES	664	711	47	7,1%
FONCIER SUR LES PROPRIETES NON BATIES	90	94	4	4,4%

La CVAE est en forte baisse du fait de sa suppression en deux années. Elle est évaluée à 798 k€, la fraction de TVA compensant la suppression est quant à elle évaluée à 775 k€.

Les IFER sont en forte hausse par rapport au budget primitif de 2022 du fait de la mise en imposition des éoliennes situées sur la commune d'Auchay sur Vendée dès 2022.

La fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation est évaluée à 4 500 k€, soit une progression de 9% par rapport au budget primitif s'expliquant par un niveau perçu en 2022 (4 293 k€) supérieur aux prévisions et une progression prévue de la TVA de 5% en 2023 dans la loi de finances.

1.1.3 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations sont évaluées à 3 900 k€ pour 2023, en progression de 1,8% par rapport au budget primitif 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 832	3 900	68	1,8%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	276	303	27	9,8%
DOTATION DE COMPENSATION	1 796	1 760	-36	-2,0%
FCTVA	35	35	0	0,0%
DCRTP	561	561	0	0,0%
COMPENSATION CFE	452	490	38	8,4%
SUBVENTIONS ALSH	308	347	39	12,5%
SUBVENTIONS ANAH	200	120	-80	-40,0%
SUBVENTIONS PLATEFORME RENOVATION ENERGETIQUE	116	115	-1	s.o.
AUTRES SUBVENTIONS	87	169	82	93,9%

La dotation d'intercommunalité est évaluée à 303 k€ dans la mesure où la progression de la dotation par habitant est plafonnée à 10%.

La dotation de compensation fait l'objet d'un écrêtement la faisant diminuer de 2%.

La compensation de la CFE en contrepartie de l'abattement de 50% des bases des établissements industriels est évaluée à 490 k€, ces bases faisant l'objet d'une revalorisation de 7,1%.

Les subventions pour les accueils de loisirs sont évaluées à 347 k€, en progression de 12,5% par rapport au budget de 2022 en raison de la reprise de l'activité et de la prudence de la prévision en 2021.

Les subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) sont en diminution de 40% du fait de la région ayant pris une part en charge.

A noter une subvention de 22 k€ pour le schéma directeur vélo.

Les autres subventions sont évaluées à 133 k€, la communauté de communes bénéficiant de nouvelles subventions notamment au titre de la mobilité et du PCAET.

1.1.4 LES LOYERS

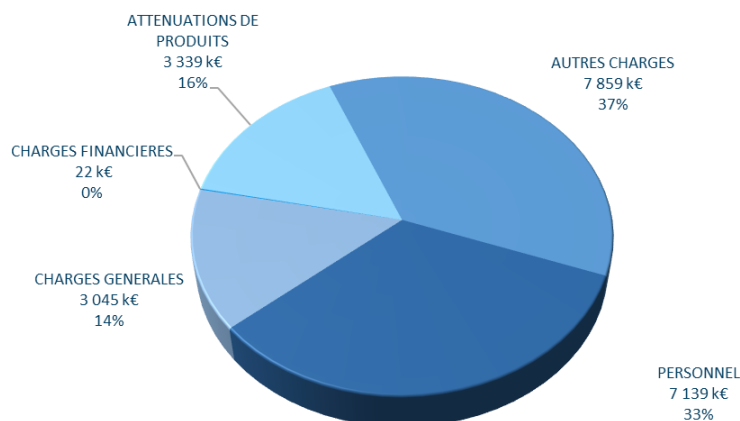
Les loyers sont évalués à 451 k€, en baisse de 2% par rapport au budget 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	460	451	-9	-2,0%
LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES	250	240	-10	-4,0%
MAISONS DE SANTE	88	90	2	2,3%
BASE DE LOISIRS	75	75	0	0,0%
MET	18	18	0	0,0%
SM VSA	13	13	0	0,0%
BAUX RURAUX	9	9	0	0,0%
ESPACE RESTAURATION L'HERMENAULT	7	6	-1	-14,3%

La baisse s'explique par les loyers des logements communautaires qui ont été ajusté par rapport au réalisé.

1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel (34%), des autres charges de gestion courante (36%), des atténuations de produits (16%), des charges à caractère général (14%) et des intérêts de la dette.



Ces dépenses sont évaluées à 21 404 k€ en progression de 5,7% par rapport au budget primitif 2022.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	20 254	21 404	1 150	5,7%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	2 919	3 045	126	4,3%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	6 900	7 139	239	3,5%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	3 303	3 339	36	1,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	7 069	7 824	755	10,7%
CHARGES FINANCIERES (66)	28	22	-6	-21,4%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	25	25	0	0,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	10	10	0	s.o.

1.2.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	2 919	3 045	126	4,3%
ELECTRICITE ET GAZ	151	294	143	95,2%
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	317	313	-4	-1,2%
TRANSPORTS URBAINS	306	323	17	5,4%
ACCUEILS DE LOISIRS	279	297	17	6,1%
ACCOROUTISTES	156	223	67	42,8%
LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES	131	121	-10	-7,4%
ECONOMIE	164	68	-96	-58,4%
AUTRES	1 415	1 406	-9	-0,6%

Les charges à caractère général sont évaluées à 3 045 k€ en progression de 4,3% par rapport au budget 2022.

L'électricité et le gaz sont les principaux facteurs d'augmentation. Les dépenses des accoroutistes sont en progression du fait de la mise en œuvre du nouveau marché courant 2022 qui a élargi le périmètre d'intervention.

1.2.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont évaluées à 7 139 k€, en hausse de 3,5% par rapport au budget primitif 2022.

Les principaux facteurs d'évolutions sont :

- La hausse du point d'indice (170k€) et les changements d'échelon (15 k€),
- La création d'un poste pour la lecture publique (50k€),
- L'intégration d'un agent du Syndicat Sud Vendée Tourisme (35 k€),
- Un agent pour le relais petite enfance (36 k€),
- Le transfert d'agents vers la SPL Grand Sud Vendée (-160 k€).

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	6 900	7 139	239	3,5%
REMUNERATION ET CHARGES	6 581	6 772	191	2,9%
PERSONNEL EXTERIEUR	248	278	29	n.s.
ASSURANCE DU PERSONNEL	40	60	20	50,0%
ŒUVRES SOCIALES	26	24	-2	-7,7%
MEDECINE DU TRAVAIL	5	6	1	22,5%

1.2.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION

Les autres charges de gestion sont évaluées à 7 824 k€, soit une progression de 10,7%, hausse qui s'explique par les facteurs suivants :

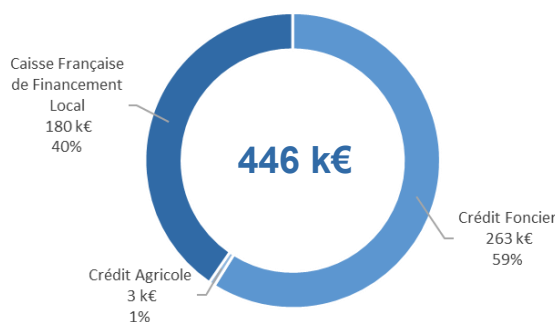
- La subvention d'équilibre du budget activités économiques qui s'explique principalement par l'annulation des loyers de 2022 du pôle automobile et un abattement de 50% de ses loyers de 2023 ainsi qu'une subvention totalement amortie à la fin de l'année 2022
- La participation à la SPL Grand Sud Vendée, dépense qui se substitue à des charges à caractère général et des dépenses de personnel,
- La subvention d'équilibre de la piscine pour financer l'accroissement des dépenses d'électricité et de gaz.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	7 069	7 824	755	10,7%
DEFICITS BUDGETS ANNEXES	1 526	1 922	396	26,0%
ACTIVITES ECONOMIQUES	218	462	244	111,9%
PISCINES	1 040	1 189	149	14,3%
OFFICE DE TOURISME	268	271	3	1,1%
CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	4 813	5 141	328	6,8%
SDIS	508	525	17	3,3%
SYCODEM	3 630	3 630	0	0,0%
SM VENDEE SEVRE AUTISE	534	534	0	0,0%
SM SUD VENDEE TOURISME	62	12	-50	-80,6%
SM SUD VENDEE DEVELOPPEMENT	50	50	0	0,0%
PARC NATUREL REGIONAL	22	7	-15	-67,2%
E COLLECTIVITES	7	7	0	0,0%
SPL GRAND SUD VENDEE	0	377	377	s.o.
AUTRES	730	761	31	4,2%
DROITS D'UTILISATION	256	258	3	1,1%
SUBVENTIONS	201	222	21	10,5%
ELUS	177	183	7	3,7%
LUTTE CONTRE LES RAGONDINS	69	69	0	0,0%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	17	17	0	0,0%
AUTRES	11	11	0	0,0%

2. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2023, le stock de dette s'élève à 446 k€ et se compose de 11 emprunts à taux fixe.

Le Crédit Foncier est le principal prêteur suivi de la Caisse Française de Financement Local.



En 2023, les intérêts s'élèvent à 22 k€ en diminution par rapport à 2022 du fait de la baisse de l'encours de dette.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES FINANCIERES (66)	28	22	-6	-21,4%
INTERETS DES EMPRUNTS	28	22	-6	-21,4%

En 2023, le remboursement de capital va s'élever à 88 k€ en baisse par rapport à 2022 du fait de l'extinction d'un prêt en 2022.

3. LES EQUILIBRES FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (CAF) brute se contracte à 1,6 M€ et la CAF nette à 1,5 M€ notamment du fait des hausses tarifaires des énergies.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol ^o	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	22 040	23 014	974	4,4%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 254	21 404	1 150	5,7%
= CAF BRUTE	1 786	1 610	-176	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	153	88	-65	
= CAF NETTE	1 633	1 522	-111	

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 443 k€ pour 176 k€ de recettes soit un besoin de financement de 3 267 k€.

en milliers d'euro	DEPENSES	RECETTES	en milliers d'euro	DEPENSES	RECETTES
CULTURE	1 021	170	ECONOMIE	264	0
POLE INTERCO CULTURE ET JEUNESSE	1 000	167	COWORKING CAMPUS CONNECTE	70	
MATERIEL EIMD	11		SITE INTERNET	28	
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	10	3	VOIRIES ET TROTTOIRS ZAE	166	
AMENAGEMENT	826	0	ENFANCE JEUNESSE	328	0
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	200		ALSH BOURON MASSE	303	
SCHEMA D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	449		ALSH ELAN	7	
POLES DE PROXIMITE	120		EDUCATION ROUTIERE	1	
ETUDE HALTE FERROVIAIRE LES VELLUIRE	6		MATERIEL ALSH	1	
NUMERIQUE	1		MATERIEL SEJOURS	7	
PLUI	50		FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	10	
ENVIRONNEMENT - PACET	185	0	TOURISME	157	6
MOBILITE	6		RANDONNEE	17	
RENOVATION ENERGETIQUE	100		FORET DE MERVENT	5	
EAU & BIODIVERSITE	4		FONTENAUTES	60	
SUBVENTIONS VAE	20		VALORISATION DU MASSIF FORESTIER	10	
SOCIETE DE PROJETS	50		MARKETING	45	
SUBVENTION RECYCLERIE VELOS	5		EVOLUTION SITE ROADBOOK ET TAKA	12	6
SUPPORT	289	0	OFFICE DE TOURISME	1	1
MATERIEL ATELIERS	29		BASE DE LOISIRS	7	
ACTUALISATION DU CADASTRE	2		SPORT	99	0
ETUDE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE	20		PISCINES	95	
REAMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	60		SALLES DE SPORT	4	
COMMUNICATION	57		SANTE	24	0
SECURITE PREVENTION	15		CLIMATISATION PHARMACIE	24	
INFORMATIQUE	85		AUTRES	250	0
SERVICES	21		PACTE FISCAL ET FINANCIER	250	

Le FCTVA généré par les investissements est évalué à 296 k€, la taxe d'aménagement reversée par les communes est estimée à 200 k€. Dès lors, l'emprunt nécessaire pour réaliser les investissements s'élève à 1 249 k€.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 879	3 443
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	990	176
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	5 889	3 267
- CAF NETTE	1 633	1 522
- FCTVA	564	296
- TAXE D'AMENAGEMENT	200	200
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 492	1 249

PARTIE 2 : LES BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET PISCINES

Les recettes de billetterie de la piscine sont évaluées à 400 k€, en nette progression par rapport à 2022 du fait d'une reprise de la fréquentation observée en 2022 et de la nouvelle grille tarifaire.

A noter l'inscription d'une recette de 23 k€ qui correspond à la reprise des cautions. Une dépense équivalente sera réalisée en investissement d'où la nécessité de dégager une CAF nette de 23 k€.

Les dépenses sont également en augmentation, principalement lié au fait des hausses de tarifs des énergies. Elles sont au total évaluées à 1 467 €.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 317	1 617	300	22,8%
PRODUIT DES SERVICES	272	400	128	47,1%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	1 040	1 189	149	14,3%
FCTVA	5	5	0	0,0%
AUTRES	0	23	23	s.o.
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 142	1 467	325	28,5%
PERSONNEL	680	680	0	0,0%
ELECTRICITE ET GAZ	218	543	325	149,1%
EAU	48	48	0	-0,2%
MAINTENANCE ET ENTRETIEN	97	96	-1	-0,6%
INTERETS DE LA DETTE	10	4	-6	-60,0%
AUTRES CHARGES	89	96	7	7,5%
= CAF BRUTE	175	150	-25	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	175	127	-48	
= CAF NETTE	0	23	23	

300 k€ d'investissement sont prévus en 2023 dont 210 k€ au titre de la chaufferie bois. Ils seront financés par du FCTVA (29 k€), des subventions (87 k€), une subvention d'équipement du budget principal (95 k€) et un emprunt (89 k€) fléché sur la chaufferie bois.

2. LE BUDGET OFFICE DU TOURISME

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 428 k€, en hausse de 12,9% se qui s'explique par les hausses tarifaires des fluides ainsi que le développement de la billetterie et de la boutique. Ce développement génère également des recettes supplémentaires qui, au total, sont évaluées à 160 k€.

La subvention nécessaire à l'équilibre de ce budget s'élève à 271 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	386	432	46	11,9%
PRODUIT DES SERVICES	117	160	43	36,8%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	268	271	3	1,1%
FCTVA	1	1	0	0,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	379	428	49	12,9%
PERSONNEL	190	190	0	0,0%
ELECTRICITE ET GAZ	10	18	9	89,5%
BILLETTERIE	65	92	27	41,5%
BOUTIQUE	10	19	9	90,0%
AUTRES CHARGES	105	109	5	4,3%
= CAF BRUTE	7	4	-3	

3. LE BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Les loyers des différents bâtiments sont évalués à 544 k€ pour l'année 2023. Cette évaluation comprend un abattement de 50% sur les loyers du pôle automobile. Les dépenses d'énergie sont évaluées à 30 k€ contre 16 k€ en 2022 en raison de la hausse des tarifs. Les taxes foncières ont été réajustées en fonction du réalisé de l'année 2022. Par ailleurs, une ligne de 30 k€ de catalogue et imprimés est supprimée dans la mesure où il s'agit d'une dépense qui sera portée par la SPL Grand Sud Vendée. A cela s'ajoute les annulations des loyers de 2022 du pôle automobile, 116 k€.

Hors subvention d'équilibre, les recettes progressent de 30 k€, les dépenses de fonctionnement sont quasi stables et le capital à rembourser diminue de 25 k€.

Malgré cela, il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre dans la mesure où les dotations nettes aux amortissements augmentent principalement en raison d'une subvention qui a totalement été amortie en 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	819	1 007	188	23,0%
LOYERS	600	544	-56	-9,3%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	218	462	244	111,9%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1	1	0	0,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	473	590	117	24,7%
ELECTRICITE ET GAZ	16	30	14	92,3%
MAINTENANCE ET ENTRETIEN	173	175	2	1,2%
TAXES FONCIERES	70	96	26	37,1%
CATALOGUES ET IMPRIMES	30	0	-30	-100,0%
INTERETS DE LA DETTE	130	118	-12	-9,2%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR	10	126	116	n.s.
AUTRES CHARGES	45	45	1	1,1%
= CAF BRUTE	346	417	71	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	325	300	-25	
= CAF NETTE	21	117	96	

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	485	500
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	140	83
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	345	417

4. LE BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Les dépenses sur le budget « zones économiques » sont évaluées à 137 k€ et seront financées par des cessions de parcelles.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2023
ZONES	76
COMPENSATION AGRICOLE	50
ETUDES	25
AUTRES	1
ZONE DU VERRON	60
MAITRISE D'ŒUVRE	60
ZONE MOULIN BERTIN	1
RESEAUX	1
TOTAL	137

5. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les produits de fonctionnement 2023 sont évalués à 2 135 k€, la redevance ayant été réajustée à 2 043 k€ contre 2 078 k€ en 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 083 k€ contre 1 039 k€ (hors écriture de régularisation de TVA). Cette progression provient principalement des intérêts notamment en raison de l'augmentation du livret A et l'inscription de 15 k€ de titres annulés sur les exercices antérieurs.

La CAF brute s'élève alors à 1 052 k€.

Le remboursement du capital est évalué à 444 k€ conduisant à une CAF nette de 608 k€.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 598	2 135	-463	-17,8%
REDEVANCE	2 078	2 043	-35	-1,7%
PARTICIPATION	50	50	0	0,0%
CONTRIBUTIONS COMMUNES	44	42	-2	-4,5%
REGULARISATION TVA	426	0	-426	-100,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 465	1 083	-382	-26,1%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	784	785	1	0,1%
PERSONNEL	130	138	8	6,2%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3	3	0	0,0%
INTERETS DE LA DETTE	120	142	22	18,3%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	15	13	650,0%
AUTRES CHARGES	426	0	-426	-100,0%
= CAF BRUTE	1 133	1 052	-81	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	470	444	-26	
= CAF NETTE	663	608	-55	

en milliers d'euro	bp2022	bp2023
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 278	1 120
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	145	150
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	1 133	970

Cette CAF nette permet d'autofinancer des investissements à cette hauteur. Sur l'année 2023 des réhabilitations de réseaux sont prévus pour Fontenay le Comte (rue de la république), Foussais Payré, Pissotte et Vouvant.

6. LE BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	113	114	1	0,9%
REDEVANCE	113	114	1	0,9%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	112	113	1	0,9%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	30	28	-2	-7,9%
PERSONNEL	79	83	4	4,4%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1	2	1	150,0%
PROVISIONS	2	1	-1	-50,0%
= CAF BRUTE	1	1	0	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL			0	
= CAF NETTE	1	1	0	

en milliers d'euro	bp2022	bp2023
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1	
- SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT		
= DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	1	0

Le budget du SPANC est stable à 113 k€ de dépenses.